

dans les détails et de déclarer d'une manière précise ce que voulaient dire ces résolutions, et sur quoi il s'est basé pour accueillir favorablement et recommander même la confédération à ses commettants, ce qui a eu pour résultat la seconde série qui m'a été livrée le 5 du courant.

3. La Législature est convoquée définitivement pour le 3 mars prochain. Cette session mettra fin à l'existence de l'assemblée générale actuelle, et la question de confédération doit nécessairement occuper son attention durant la prochaine session.

4. Au moment actuel même, cette question suscite beaucoup d'intérêt et de sensation. Il s'est formé dans cette cité une association qui s'appelle " Association d'Union de l'Île du Prince-Edouard," et quoique favorable à la confédération avec la Puissance, je me vois forcé de déclarer qu'elle ne considère pas les propositions faites à l'île assez libérales pour pouvoir engager la population à les accepter.

Je vous transmets ci-jointe copie des résolutions adoptées par l'association, ainsi que les statistiques tabulaires auxquelles elles font allusion.

J'ai etc.,

(Signé)

R. HODGSON,

*Administrateur.*

A Son Excellence le Très-Honorable,

Sir John Young, Baronnet, G.C.B., G.C.M.G., etc.

CHAMBRE DU CONSEIL, 2 février 1870.

*Résolu.*—Que son honneur l'administrateur du gouvernement soit respectueusement prié d'expédier copie des présentes minutes au ministre des colonies, ainsi qu'au gouverneur-général du Canada, respectivement.

Pour copie conforme.

CHARLES DESBRISAY, A.C.E.C.

CHAMBRE DU CONSEIL, 7 janvier 1870.

A une assemblée du comité du conseil.

Le comité ayant pris en considération le rapport d'un comité du conseil privé du Canada, contenant certaines propositions relativement à l'admission de l'Île du Prince-Edouard dans la Puissance, il est d'avis que comme les conditions proposées n'offrent point une solution complète et immédiate de la question de la tenure des terres et de l'indemnité à percevoir du gouvernement impérial pour la perte d'un revenu territorial, le comité du conseil ne peut pas recommander ces conditions à la considération de ses commettants et du public.

(Signé,)

R. P. HAYTHORNE, *président*

H. A. MACDONALD,

GEORGE W. HOWLAN,

H. J. CALLBECK,

PETER SINCLAIR,

ALEXANDER LAIRD,

W. H. LORD,

BENJAMIN DAVIES.

*A Son Honneur, Sir Robert Hodgson, Baronnet, Administrateur du Gouvernement, etc., etc., etc.*

En conseil.

Au sujet des propositions de l'union de cette Île à la Puissance du Canada, récemment soumises à la colonie d'après les instructions de Votre Honneur, et conformément au désir exprimé par Votre Honneur, le conseil va exposer d'une manière un peu plus détaillée ses sentiments à leur égard.

10. Dans la minute du 7 janvier, le conseil exprima brièvement l'opinion que les proposi-